CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 731 668 125 euros
Siège social : 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 18 JUIN 2012

Le lundi 18 juin deux mille douze, à neuf heures trente, à Paris (75001), 99, rue de Rivoli – au Carrousel du Louvre, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) sur convocation du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Georges Plassat déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts.

Monsieur Jean-Pierre Monnier, représentant BNP Paribas, et Monsieur Philippe Lenglet, représentant la société Blue Capital, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé désigne comme Secrétaire Monsieur Bernard Carrel Billiard.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 1er juin et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO du 14 mai (avis de réunion) et 1er juin 2012 (avis de convocation), et la Loi du 1er juin 2012.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A Caractère Ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011,
- Conventions visées aux articles L.225- 38 et L.225-42-1 du Code de commerce,
- Affectation du résultat ; fixation du dividende,
- Option pour le paiement du dividende en actions,
- Ratification de la nomination d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction à ceux en exercice,
- Autorisation au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28433 en date du 17/09/2012

A Caractère Extraordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions de la Société réservées au personnel ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions, assorties ou non de conditions de performance, au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour.

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- les copies des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées,
- la liste des actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice 2011, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice et le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle pour l'exercice 2011,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les résolutions proposées à l'Assemblée,
- le texte des projets de résolutions.

pièces reconnues régulières par le Bureau.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à ne préciser que le contenu des résolutions qui vont être soumises à son approbation.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Bernard Carrel Billiard informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 431 653 620 actions soit 62,82% du capital, en composition ordinaire, et à 432 286 815 actions soit 62,91% du capital, en composition extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, Ordinaire comme Extraordinaire, est donc atteint.

Les résolutions sont alors mises aux voix par Monsieur Georges Plassat.

A Caractère Ordinaire

NEUVIEME RESOLUTION
(Ratification de la nomination d'un Administrateur et renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire,

ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 mai 2012, de Monsieur Georges Plassat en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Lars Olofsson, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

et renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Georges Plassat, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 400 465 630 voix pour, 114 800 730 voix contre et 6 602 398 abstentions.

DIXIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, Madame Diane Labruyère, Administrateur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 499 415 203 voix pour, 16 818 283 voix contre et 5 635 272 abstentions.

ONZIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, Monsieur Bertrand de Montesquiou, Administrateur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 507 580 196 voix pour, 14 029 032 voix contre et 259 530 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, nomme, à compter de ce jour, Monsieur Georges Ralli, Administrateur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 477 388 536 voix pour, 40 114 235 voix contre et 4 365 987 abstentions.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Georges Plassat
Le Président Directeur Général